

Extrait du Registre

Des Délibérations du Conseil Municipal

2018 – 09 – 07 - ACQUISITION PAR LA VILLE D'UNE PARCELLE APPARTENANT A MONSIEUR DANIEL VEYRIER POUR L'ALIGNEMENT DE SA PROPRIÉTÉ (53 ALLÉE DE BIREBOUSSAOU)

L'an deux mil dix-huit, le vingt septembre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune, dûment convoqué, s'est réuni à la Salle Municipale de la Maison des Associations, sous la présidence de :

Marie-Hélène DES ESGAULX, Maire de GUJAN-MESTRAS.

Nombre des conseillers municipaux en exercice : 33

Date de la convocation du Conseil Municipal : 14 septembre 2018

PRÉSENTS :

Marie-Hélène DES ESGAULX, Maire de GUJAN-MESTRAS

Xavier PARIS, Élisabeth REZER-SANDILLON, Évelyne DONZEAUD, David DELIGEY, Annie DUROUX, Ludovic DUCOURAU, André MOUSTIÉ, adjoints

Chantal DABÉ, André CASTANDET, François-Xavier RAHIER, Bruno DUMONTEIL, Mireille MAZURIER, Bernard COLLINET, Tony LOURENÇO, Maxime KHELOUFI, Michelle LOUSSOUARN, Claude RAULIN, Alain POLI, Jacques CHAUVET, Sylviane STOME, Joël LE FLECHER, Jean-Jacques GUIGNIER, Christiane SIRET, conseillers municipaux

ABSENTS AYANT DONNÉ PROCURATION

Patrick MALVAES donne procuration à Marie-Hélène DES ESGAULX

Monique POISSON donne procuration à Annie DUROUX

Nicole NUGEYRE donne procuration à Ludovic DUCOURAU

Maryse LALANDE donne procuration à David DELIGEY

Sylvie BANSARD donne procuration à Évelyne DONZEAUD

Michèle BOURGOIN donne procuration à Xavier PARIS

Justine BONNEAUD donne procuration à André MOUSTIÉ

Danièle DUBOURDIEU donne procuration à Bruno DUMONTEIL

Jérémy DUPOUY donne procuration à Sylviane STOME

Maxime KHELOUFI a été nommé secrétaire de séance

Monsieur Daniel VEYRIER, propriétaire et domicilié 53 Allée de Bireboussaou à GUJAN-MESTRAS (lot A sur le plan joint) désirant matérialiser un parking en façade de sa propriété, a sollicité les services de la ville quant aux dispositions à suivre pour respecter l'alignement de sa propriété sur la voie.

Pour ce faire, Monsieur Daniel VEYRIER doit donc céder à la Ville de Gujan-Mestras la parcelle BL n°441, d'une surface de 14 m², surface délimitée par le cabinet AB6 FEDER LAFARGUE suite à la division de la parcelle BL n°420.

La valeur de ladite emprise a été estimée à 160 €/m² soit pour la totalité de l'emprise à 2 240 €.

Je vous invite donc:

- A accepter le principe d'acquisition par la ville de cette emprise de terrain pour un montant de 2 240 euros;
- D'autoriser le Maire ou son représentant à signer l'acte à intervenir;
- De confier à Maître LORIOD, notaire à Gujan-Mestras, la rédaction de l'acte.

Tous droits, frais et honoraires inhérents à cette opération seront à la charge de la Ville.

DÉCISION DU CONSEIL MUNICIPAL : ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Ainsi délibéré à Gujan-Mestras, les jour, mois et an que dessus, et ont signé les membres présents.

Pour copie conforme au registre.

Marie-Hélène DES ESGAULX
Maire de Gujan-Mestras

Affiché le 25 septembre 2018
GUJAN-MESTRAS le 25 septembre 2018

